

## Royaume du Maroc Secrétariat Général du Gouvernement Direction de l'Imprimerie Officielle

## LOI ORGANIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION ET À LA CONDUITE DES TRAVAUX DU GOUVERNEMENT ET AU STATUT DE SES MEMBRES

## **Edition 2015**

SERIE «DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE»

## **SOMMAIRE**

Dahir n° 1-15-33 du 28 journada I 1436 (19 mars 2015) portant promulgation de la loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres

	Pages
Loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la	
conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses	
membres	6
Chapitre premier Dispositions générales	6
Chapitre II. – Régles relatives à l'organisation et à la conduite	
des travaux du gouvernement	6
1 - Composition du gouvernement	6
2 - Missions du gouvernement et principes de son	
fonctionement	7
3 - Attributions du Chef du gouvernement	7
4 - Attributions des membres du gouvernement	9
5 - Réunions du Conseil du gouvernement	10
6 - Projets de textes juridiques soumis à la procédure	
d'approbation	12
7 - Participation des membres du gouvernement aux	
travaux du Parlement	13
Chapitre III Du statut des membres du gouvernement,	
des cas d'incompatibilité avec la	
fonction gouvernementale et des règles	
relatives à la limitation du cumul des	
fonctions	15

	Pages
Chapitre IV Des règles régissant l'expédition des affaires	
courantes par le gouvernement dont il a été	
mis fin aux fonctions et des missions du	
nouveau gouvernement avant son investiture	
par la Chambre des représentants	18
<b>Chapitre V.</b> – Dispositions finales et transitoires	19